

répondre à cette question que je lui pose pour satisfaire ma propre curiosité. En fait, je ne le vois même pas ici ce soir. Son secrétaire parlementaire y est, lui, dans sa jolie chemise rose...

**Une voix:** Elle est rouge.

**M. McCleave:** On le voit avec sa jolie chemise rouge, toute fraîche; la couleur convient très bien car je me sens l'audace de le harceler d'une question très difficile ce soir.

Cet après-midi, au cours de la période des questions orales, j'avais demandé au ministre des Finances (M. Benson) s'il comptait présenter à la Chambre la réforme sous la forme d'un exposé budgétaire ou sous celle d'un bill distinct. Il était parvenu à tirer adroitement son épingle du jeu, car je n'aurais pas dû, en fait, poser ma question de cette façon. J'aurais dû poser une question longue et bien plus compliquée. Quoi qu'il en soit, pour sa gouverne, je vais lui rappeler ce qu'il m'avait répondu: un bill distinct sera nécessaire de toute façon, même dans le cas d'un exposé budgétaire. C'est exact. Mais, monsieur l'Orateur, je voulais poser une courte question, sans déranger personne ce soir. Je ne voulais pas tout ce monde autour de moi; tout ce que je voulais savoir, c'est comment il allait procéder. Le pays se pose aussi la question ainsi que les groupes intermédiaires qui ont inondé les journaux de pages entières d'annonces. Ils ont demandé au ministre des Finances comment il allait effectuer sa réforme fiscale. Va-t-il le faire avec la collaboration de cette même bande—c'est l'expression reconnue, je pense,—qui a rédigé la version originale du Livre blanc? Confiera-t-il la tâche de cette réforme à la même bande ou à une autre bande, ou le ministre des Finances descendra-t-il de sa montagne olympienne pour le faire lui-même? Tout ce que je cherchais à savoir est quant tout cela va-t-il arriver? Je veux dire approximativement. Comment cela va-t-il se produire et quand? Il est sans doute peu raisonnable de poser des questions aussi profondes et fondamentales à cette heure-ci, mais c'est ce que j'ai essayé de découvrir plus tôt aujourd'hui et je n'ai reçu aucune réponse.

Mais étant donné la présence du secrétaire parlementaire, notre ami à tous, et notre certitude qu'il prendra notre question au sérieux, nous avons l'assurance qu'il nous dira quand la réforme fiscale aura lieu.

**M. Bell:** N'y comptez pas trop.

**M. McCleave:** Le député de Saint-Jean-Lancaster est l'un de mes amis mais nous savons qu'il est un peu cynique; j'attends donc un exposé complet. De toute façon je laisse au secrétaire parlementaire la chance de le faire.

**M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a manifesté à maintes reprises son intention de présenter le projet de loi visant à mettre en vigueur la réforme fiscale en avril. Que le député se reporte à la dernière déclaration du ministre à la Chambre en réponse à une demande que lui faisait mercredi dernier le propre chef de parti du député, comme il est consigné à la page 3031 du hansard:

Je compte présenter un projet de réforme fiscale vers la fin du mois d'avril.

Il ne s'agissait pas, comme le député semblait le croire aujourd'hui, pendant la période des questions de savoir si

[M. McCleave.]

la réforme fiscale se présenterait sous forme de bill distinct ou d'exposé budgétaire. Le député s'est évidemment renseigné depuis la période des questions. Un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu sera présenté en tout cas. La seule question reste de savoir si le bill sera précédé ou accompagné d'un exposé budgétaire.

Il est impossible à ce stade-ci d'indiquer quelle façon de procéder on adoptera.

#### LE LOGEMENT—LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BANQUE FONCIÈRE MUNICIPALE

**M. John Gilbert (Broadview):** Je suis heureux de constater que le ministre chargé du logement est ici ce soir. Il compte parmi ceux qui travaillent le plus fort à la Chambre et je serai des plus heureux quand on fera de lui un ministre à part entière et qu'on lui versera la pleine indemnité qu'il mérite tout à fait.

● (10.10 p.m.)

Le 29 janvier, j'ai posé une question au ministre responsable de l'habitation à propos d'un article du *Telegram* de Toronto et signé par l'honorable député de Trinity (M. Hellyer), selon qui, la situation locative au Canada était dans un état critique et qu'elle allait de mal en pis. Il y disait que le gouvernement avait manqué une excellente occasion de créer une sorte de banque foncière municipale et d'avancer tous les fonds nécessaires pour permettre de réduire considérablement le coût du logement, surtout celui des terrains. M. l'Orateur a dit que ma question revêtait la forme d'une instance et qu'il présumait que le ministre la considérait comme telle.

Si vous me permettez de faire un bref historique de la question, monsieur l'Orateur, je remonterai à la conférence fédérale-provinciale de 1967 sur l'habitation. Le premier ministre d'alors a posé le problème en termes très clairs et concis. Il a émis un communiqué sur la première page duquel figurait ce qui suit:

Les faits et les prévisions en matière d'expansion urbaine sont bien connus de nous tous.

Près des trois quarts de notre population vivent maintenant dans les villes.

Dès 1980, près des deux tiers de tous les Canadiens vivront dans 29 importantes agglomérations urbaines; un tiers vivront à Montréal, Toronto ou Vancouver.

Au moins 500,000 acres de nouvelles terres, y compris une bonne partie de nos meilleures terres de culture, seront nécessaires pour assurer l'expansion physique de ces 29 centres urbains dès 1980, trois ou quatre fois plus, si nous n'utilisons pas nos terres d'une façon rationnelle à l'avenir.

A la page 11, on lit ceci:

Il et vrai que les coûts du logement ont augmenté d'environ 50 p. 100 entre 1951 et 1966.

C'est plus que d'autres frais et doit causer du souci...

Le coût des terrains, cependant, constituera de plus en plus un élément important et préoccupant du coût du logement, à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour le réduire ou au moins en limiter les nouvelles hausses.

A la page 15, on rapporte que le premier ministre d'alors aurait dit que le gouvernement fédéral allait s'attaquer au problème sur quatre fronts principaux. Je vais en citer deux, qu'il estimait comporter une partie de la solution.

La participation financière du gouvernement fédéral à un aménagement global de nos régions urbaines et à une acquisition préalable de terrains pour la création de corridors routiers et d'espaces libres à des fins récréatives et connexes pour la collectivité.